

Monsieur l'Orateur, un discours du ministre de l'Agriculture est déjà un soporifique, mais deux, c'est plus que l'organisme n'en peut supporter.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à la suite de ce que viens de dire le député, je tiens à signaler les circonstances qui ont amené le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) à remplacer le ministre de l'Agriculture. Lorsqu'il a été décidé que ce bill suivrait le bill anti-inflation une fois le vote sur ce bill terminé, le ministre de l'Agriculture n'était pas à Ottawa. Il se trouvait à l'extérieur et quelqu'un a dit au ministre des Affaires des anciens combattants, qui le remplaçait, que le ministre de l'Agriculture n'avait pas prononcé son discours en seconde lecture. Il a donc décidé de faire ce discours. Il est regrettable que le ministre des Affaires des anciens combattants ait été mal informé, mais je suis sûr que le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) ne prétend pas que les répétitions devraient empêcher quiconque de faire des discours à la Chambre des communes, car, si c'était le cas, ça ferait plusieurs mois que nous aurions ajourné.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Les choses sont rarement aussi nettes, mais il faut reconnaître que le point soulevé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) est justifié. Il aurait aussi bien pu l'invoquer, sous forme de rappel au Règlement, au cours du débat en deuxième lecture de cette mesure. Le député a vu juste. En fait, il signale deux accrocs au Règlement, d'abord il y a eu répétition et ensuite le discours a été lu.

Mais le président du Conseil privé (M. MacEachen) a exposé les difficultés auxquelles la présidence fait face lorsqu'il s'agit de régler de façon uniforme les cas de ce genre qui se présentent à nous au cours des travaux de la Chambre. Quoi qu'il en soit l'argument est valable mais la chose est passée et il est trop tard pour revenir en arrière.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIONNE (NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI)—L'ATTRIBUTION
ERRONÉE DE REMARQUES AU COURS DU DÉBAT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège découle de ce qu'a dit le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn). Je ferai remarquer que si la suggestion du député doit s'appliquer aux députés de ce côté-ci de la Chambre, elle devrait le faire aussi à ceux de l'autre côté et surtout au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie).

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Murta: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement, je l'espère, facilitera les travaux de la Chambre des communes à la prochaine séance ou les jours suivants. Je crois savoir que nous allons discuter du bill C-8, qui est actuellement . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Aucune période de temps n'a encore été attribuée.

M. Murta: Eh bien, je crois savoir que nous allons débattre le bill C-8 modifiant le Code canadien du travail. Au nom de mon parti, j'aimerais obtenir qu'on se mette d'accord pour adopter la mesure sur le crédit agricole, déjà présentée, soit vendredi soit tôt lundi. Nous avons eu des entretiens avec le président du comité de l'agriculture et il en est sorti que si nous pouvions renvoyer la mesure au comité de l'agriculture mardi, la troisième lecture pourrait avoir lieu mardi soir, avant l'ouverture du débat sur le budget. C'est une mesure importante.

La Société du crédit agricole n'a pratiquement plus d'argent; elle sera complètement à sec d'ici la mi-avril. Nous voulons certainement que ce bill franchisse toutes les étapes le plus rapidement possible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous serions disposés à considérer comme terminé le débat de deuxième lecture de la loi sur le crédit agricole, à adopter le bill et à le renvoyer au comité sur-le-champ.

M. MacEachen: Au sujet du rappel au Règlement du député, s'il plaît à la Chambre de renvoyer maintenant le bill sur le crédit agricole au comité sans débat, je vais le présenter en premier, puis, nous passerons aux dispositions qui ont été prises au sujet du bill C-8.

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de ma motion aux termes de l'article 43 du Règlement, je veux seulement m'assurer que les vœux unanimes du Parlement seront transmis à tous les pays avec lesquels nous avons des relations diplomatiques ou que nous avons reconnus. Quant à la façon de le faire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je crois que l'explication du président du Conseil privé (M. MacEachen) avait été on ne peut plus claire à ce sujet.